



NOTE

23/07/2019

Objet : Liste des fédérations disposant d'une certification fédérale permettant l'encadrement de patients en affection de longue durée (ALD) dans le cadre d'une prescription médicale au regard du décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016.

La liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD a été officialisée sur [l'arrêté du 19 juillet 2019](#) publié au JORF du 23 juillet 2019.

Elle complète [l'arrêté du 8 novembre 2018](#) mentionnant la liste des certifications fédérales ouvertes aux titulaires de diplômes fédéraux. Ce dernier sera actualisé très prochainement avec trois nouvelles certifications portées par les fédérations françaises de gymnastique, savate boxe française et triathlon.

A ce jour, 43 fédérations sportives affiliées au CNOSF disposent d'au moins une certification fédérale autorisant la dispensation d'activité physique et sportive adaptée dans le cadre d'une prescription médicale. La liste est la suivante :

Fédération	Diplôme fédéral	Certificat de qualification professionnelle
FFAEMC		
FFAthlétisme		
FFAviron		
FFBadminton		
FFBasketball		
FFBoxe		
FFCanoë-kayak et sports de pagaye		
FFClubs Omnisports		
FFCourseorientation		
FFCyclisme		
FFEPGV		
FFEscrime		
FFFootball américain		
FFGym		
FFHaltérophilie-musculation		
FFHandball		
FFHockey sur glace		
FFJudo et DA		
FFKaraté		
FFMontagne&Escalade		



FFNatation		
FFPétanque et Jeu provençal		
FFRetraite sportive		
FFRoller&Skateboard		
FFRugby		
FFRugbyXIII		
FFSavate		
FFSki		
FFSki nautique et wakeboard		
FFSport adapté		
FFSport Boules		
FFSport pour tous		
FFSquash		
FFTaekwondo		
FFTennis		
FFTennis de table		
FFTir à l'arc		
FFTRI		
FFVoile		
FSCF		
FSGT		
UFOLEP		
UNCU		

Conditions d'encadrement

Les conditions d'encadrement de patients en ALD diffèrent en fonction du diplôme.

Les titulaires de diplômes fédéraux sont habilités à dispenser une activité physique et sportive adaptée pour des patients en ALD **ne présentant pas de limitations fonctionnelles ou présentant des limitations fonctionnelles minimales**.

Les titulaires de certificats de qualification professionnelle sont habilités à dispenser une activité physique et sportive adaptée pour des patients en ALD **ne présentant pas de limitations fonctionnelles, présentant des limitations fonctionnelles minimales ou présentant des limitations fonctionnelles modérées à la condition, dans ce dernier cas, d'intervenir dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire**.

Nous invitons les fédérations sportives souhaitant faire reconnaître une certification fédérale à se rapprocher des services compétents du CNOSF dans les meilleurs délais.

Dossier suivi par Benoit Chanal et Alice Lebeau

Tél. : 01 40 78 28 46 / 01 40 78 29 38

Courriel : benoitchanal@cnosf.org / alicelebeau@cnosf.org